



La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 156 - Mars 2025

Bien que l'arrêté préfectoral annonçant l'ouverture d'une enquête publique concernant la création d'un parc éolien sur la commune d'Osmoy-st-Valéry soit affiché en mairie, il paraît essentiel que chaque Mesnierois(e) en ait connaissance. La lettre municipale se fait donc l'écho de cette information préfectorale arrivée en mairie en ce début du mois de mars. Chacun pourra ainsi en prendre connaissance et, s'il en ressent le besoin, s'exprimer sur le sujet. **Sujet qui concerne aussi bien le paysage, le climat que la biodiversité, c'est-à-dire notre patrimoine commun.** Votre attention est attirée sur le fait que cette enquête publique, ouverte pour une durée d'un mois, selon les dispositions énoncées dans l'article ci-contre, est le temps de la consultation de la population des communes concernées parmi lesquelles la nôtre se situe au tout premier plan. C'est un moment fort, pour ne pas dire, le seul moment où chacun, en sa qualité de citoyen, pourra exprimer ses convictions. L'enquête passée, il sera difficile de faire remonter ses observations auprès des services de l'Etat. La Mairie, aux heures d'ouverture du public, les élus municipaux restent à votre écoute et disponibles pour vous fournir, autant que possible, toute information complémentaire sur ce projet. Quant au Conseil Municipal, il sera amené à donner son avis par délibération pour le 9 mai au plus tard.

Dany MINEL,
Maire

DES ÉOLIENNES ENTRE BURES ET OSMOY EN PAYS DE BRAY?

INFORMATION IMPORTANTE : AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

« Une enquête publique pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'Osmoy-Saint-Valéry, en Pays de Bray, à proximité de la commune de la commune de Bures-en-Bray et tout proche du Hameau de Beauval est diligentée par M. le Préfet. »

Pour votre information, voici plusieurs extraits de l'avis d'enquête affiché en commune : **Du lundi 24 mars à 9 h 00 au jeudi 24 avril à 17 h 00**, il sera procédé à une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur la commune d'Osmoy-Saint-Valéry.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet est consultable en version papier, aux jours habituels d'ouverture, en mairie d'Osmoy-Saint-Valéry.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants : <https://www.seine-maritime.gouv.fr> ou <https://www.registre-numerique.fr/eolienosmoystvalery76>

Le dossier est également adressé à chaque maire des communes concernées eu égard au classement des installations classées pour la protection de l'environnement : Ardouval, Bailleul-Neuville, Baillolet, Bures-en-Bray, Bully, Croixdalle, Douvrend, Fréauville, Fresles, Freulleville, Les Grandes-Ventes, Londinières, Lucy, Mesnières-en-Bray, Mesnil-Follempise, Notre-Dame-d'Aliermont, Osmoy-Saint-Valéry, Pommeréval, Ricarville-du-Val, Sainte-Agathe-d'Aliermont, Saint-Jacques-d'Aliermont, Saint-Martin-l'Hortier, Saint-Vaast-d'Equiqueville et Wanchy-Capval.

La commissaire enquêtrice assure cinq permanences en mairie d'Osmoy-Saint-Valéry:

- lundi 24 mars de 9h00 à 12h00
- mardi 1er avril de 15h00 à 18h00
- lundi 7 avril de 9h00 à 12h00
- samedi 19 avril de 9h00 à 12h00
- jeudi 24 avril de 14h00 à 17h00. (Clôture)

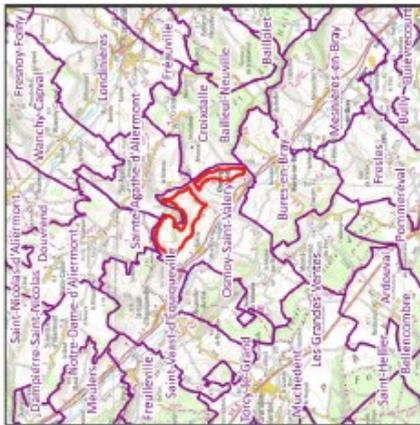
Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant la durée de l'enquête par :

- par courrier électronique à : eolienosmoystvalery76@mail.registre-numerique.fr
- registre dématérialisé: <https://www.registre-numerique.fr/eolienosmoystvalery76>
- courrier en mairie d'Osmoy-Saint-Valéry en précisant que ce dernier est adressé à « Mme la commissaire enquêtrice - Parc éolien d'Osmoy-Saint-Valéry ».
- registre papier disponible en mairie d'Osmoy-Saint-Valéry.

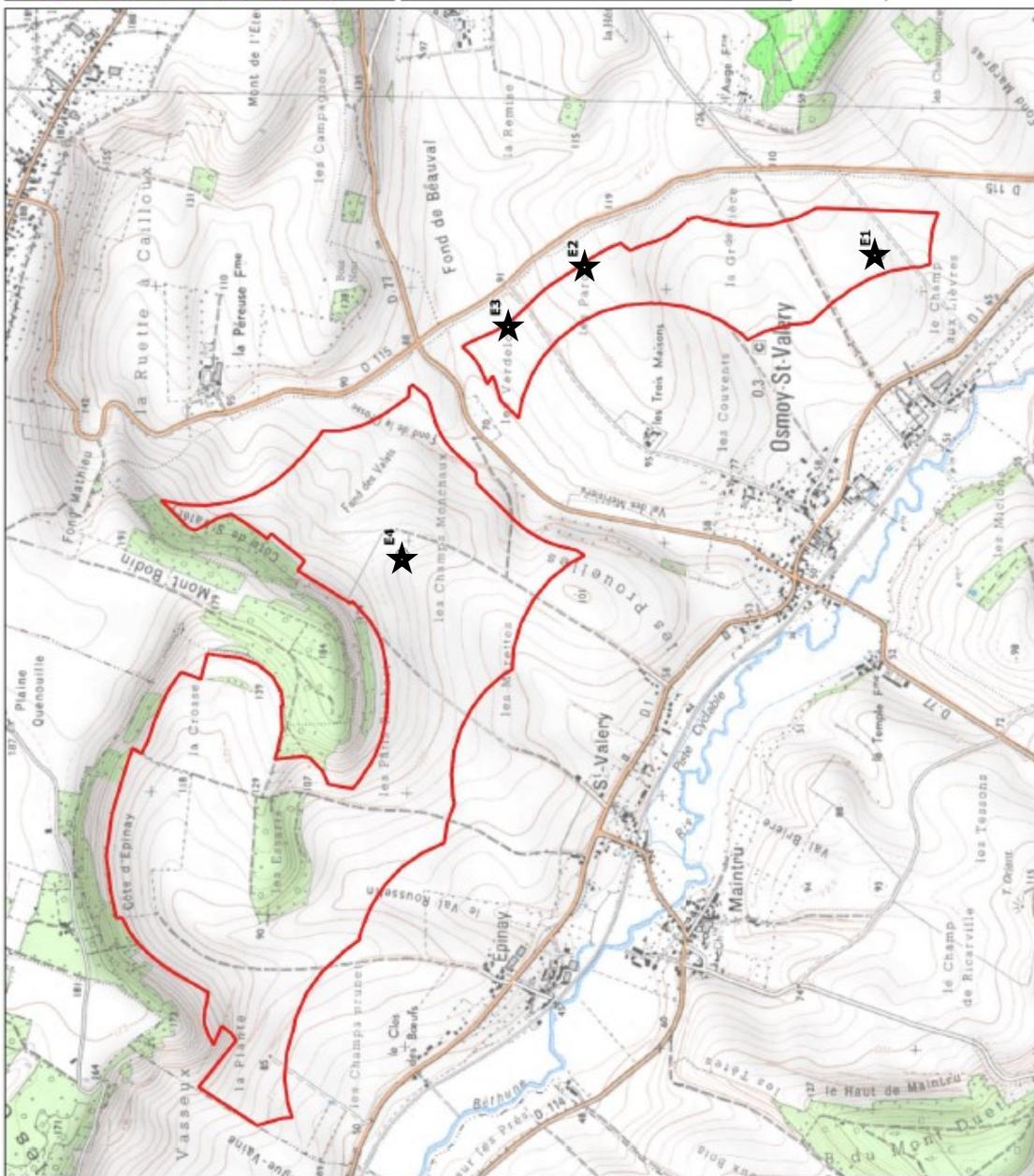
L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'autorisation environnementale est, à l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Des rendez-vous en Avril...

- **Mercredi 2 Avril** : « Récré des familles », organisée par l'association Caravelle de 10 h 00 à 12 h 00 à la salle de spectacles et de loisirs : Une matinée autour des jeux de société. Ouvert à tous et gratuit.
- **Samedi 5 Avril** : Café réparation du Pays de Bray, réparation d'objets du quotidien sur inscription auprès de M. GUILLAUMAT (06.42.22.14.59).
- **Vendredi 11 Avril** : Loto de l'A.S.M. ouverture des portes dès 17 h 30.
- **Jeudi 24 Avril** : Sophrologie de 18 h 15 à 19 h 15, inscription auprès de Mme VADECARD (06.77.39.62.19), 10 euros la séance par personne, la première séance gratuite.
- **Vendredi 25 Avril** : Vernissage de l'expo photo en plein air : lancement de la saison touristique. Tous les mesnierois sont invités. Verre de l'amitié.



- ▭ Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude élargie
- Commune
- Eolienne



Localisation du projet



Cartographie du projet du Parc Éolien d'Osmoy-St-Valéry

Carte ci-dessus : la localisation de chacune des 4 éoliennes.

D'autres cartes thématiques (paysages, biodiversité, bruits...) sont consultables en Mairie.

Porteur du projet : Société TOTALENERGIES RENOUVABLES FRANCE

Commune d'implantation du projet : Osmoy-Saint-Valéry

Nombre d'éoliennes du parc : 4 éoliennes prévues par l'enquête.

Hauteur des éoliennes : 180 mètres



La Lettre Municipale



"Vos Élus vous informent" n° 156 Mars 2025

Publication : Dany MINEL

Mairie

76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

tél : 02.35.93.10.14

fax : 02.35.94.23.58

mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr

www.mesnieres-en-bray.fr